

## Retraites : le président de la MNT opposé au projet de report de l'âge légal de départ à 62 ans

---

### **Actuellement, environ 1/4 de ceux qui partent à la retraite sont en invalidité**

En augmentant de deux ans le nombre d'années d'invalidité avant la retraite de ceux qui ne peuvent plus travailler, la réforme risque de peser lourdement sur la cotisation des agents à la garantie maintien de salaires.

Lors de l'Assemblée générale qui s'est tenue les 18 et 19 juin 2010 à Montevrin (Seine-et-Marne), Jean-Pierre Moreau, président de la Mutuelle Nationale territoriale (MNT), a pris position contre la réforme des retraites et sa principale mesure, le report de l'âge légal de 60 à 62 ans.

Celui-ci pénaliserait lourdement les finances des mutuelles territoriales en augmentant la durée d'indemnisation des personnels devenus inaptes au travail et qui ont souscrit une garantie maintien de salaires. *Nous serons obligés d'augmenter nos cotisations de 50 % car deux ans supplémentaires pour ceux qui sont déjà en invalidité, cela nous coûtera 30 % de plus, à ajouter à ceux qui tomberont en invalidité entre 60 et 62 ans et à tous ceux qui solliciteront ce dispositif pour des motifs d'ordre psychologique*, a-t-il expliqué.

### **Creusement des inégalités**

Actuellement environ 1/4 de ceux qui partent à la retraite sont en invalidité. *Attention, il y a danger. Cet élément n'a pas été pris en compte !*, a prévenu Jean-Pierre Moreau, entouré de ses collègues présidents de la Mutuelle nationale des hospitaliers (MNH), de la Mutuelle générale environnement et territoires (MGET), de la Mutuelle générale de l'éducation nationale (MGEN) et de la Mutuelle des affaires étrangères (MAE).

Participant en tant que membres d'Unités, à l'assemblée générale de la MNT, ils ont fait part de leur projet de constituer une Union mutualiste de Groupe (UMG).

### **Limiter la sélection entre bons et mauvais risques par les mutuelles et les assureurs**

*On assiste à un creusement des inégalités. On le voit pour les plus âgés*, a souligné en écho Jean-Martin Cohen-Solal, directeur général de la Fédération nationale de la Mutualité française (FNMF), présent lui aussi et qui étudie, en parallèle à l'initiative des mutuelles publiques, la piste proposée par la MNT de créer une caisse de compensation des risques pour garantir la solidarité intergénérationnelle et limiter la sélection entre bons et mauvais risques par les mutuelles et les assureurs.

Ce système, qui a fait ses preuves dans d'autres pays européens, comme l'a décrit Pierre-Yves Geoffard, directeur de recherches au CNRS (Ecole d'économie de Paris), n'est pas utilisé en France. Il pourrait être basé sur une contribution des actifs et permettrait de garantir l'équilibre entre les mutuelles qui ont des sociétaires âgés et celles dont les adhérents sont plus jeunes.